

Mardi 3 février à 14 h

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

(Mme la Ministre Tillieux)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Carine LECOMTE sur la proportion de main d'oeuvre française dans le système des titres-services

Gilles MOUYARD sur la baisse de l'utilisation des titres-services

Jenny BALTUS-MÖRES sur le manque de structures d'accueil de la petite enfance comme piège à l'emploi

Laurent HENQUET sur le soutien aux indépendants et aux PME

Florence REUTER sur l'avenir des ALE

Laurent HENQUET sur l'approbation de dix nouveaux profils de formation

Carine LECOMTE, sur la main d'œuvre française frontalière dans le dispositif des titres-services.

Les évaluations successives du régime des titres-services permettent de peaufiner le profil des travailleurs entrant dans ce dispositif.

Parmi ceux-ci, presque exclusivement des femmes, en 2011, 0,6 % était domicilié à l'étranger, soit 888 personnes pour toute la Belgique.

Dans le sud de la province de Luxembourg, ces travailleurs étrangers sont français*, provenant de la Lorraine et des Ardennes...françaises. Certains bénéficient encore d'un statut fiscal favorable eu égard à la Convention entre la Belgique et la France tendant à éviter les doubles impositions et les avenants y afférent, d'autres pas, payant dès lors leurs impôts en Belgique !

Dès lors que 60% de ces emplois sont pourvus par des Belges et qu'en outre le taux de chômage des autochtones peu ou prou qualifiés est bas, voire inexistant, personne n'a de difficulté à accepter que certains bénéficiaires de ces emplois soient français, d'autant qu'il s'agit également de rencontrer les besoins du consommateur !

Mais, pour plusieurs sociétés agréées du sud de la province, cette proportion de main d'œuvre française est de l'ordre de 50 % alors que parallèlement le nombre de demandeurs d'emploi belges qui pourraient intégrer ce dispositif est en augmentation.**

Interrogés, ceux-ci parlent de pièges à l'emploi, évoquant une baisse de leurs revenus s'ils travaillent dans ce secteur, au regard du nombre d'heures habituellement prestées et « prestables » (entre 10 à 20 heures par semaine).

Partagez-vous cette analyse ou jugez-vous suffisantes les mesures prises précédemment pour lutter contre ces pièges à l'emploi ?

Est-ce qu'à votre connaissance, la situation en France est différente qui justifierait la disponibilité de sa main d'œuvre dans ce secteur ?

*En 2013, 6.109 personnes résidant en France occupent un poste de travail en province de Luxembourg. (Source : INAMI, 2013)

**Baromètre économique en province de Luxembourg, paru en 2013.

Gilles Mouyard, sur « la baisse de l'utilisation des titres services »

Madame la Ministre, nous venons d'apprendre dernièrement par la presse que pour la première fois depuis la création du système en 2004, l'engouement de la population envers les titres et services a diminué. Alors que jusqu'ici le secteur avait connu une évolution et une croissance positive.

Ainsi, à partir des chiffres de Federgon et de l'Onem, on apprend que :

- Le nombre de titres services utilisés en Belgique a diminué de 0,9% par rapport à 2013,
- Le nombre de titres services achetés en Belgique a diminué de 5,6% par rapport à 2013,

Mais si on pousse l'analyse des chiffres plus en profondeur, on pourra s'apercevoir qu'il existe des disparités régionales, ainsi on peut faire le constat que :

- Le nombre de titres services utilisés en Flandre a augmenté de 0,3% par rapport à 2013, mais qu'il a diminué dans le même temps de 0,6% à Bruxelles et de 3,9% en Wallonie,
- Le nombre de titres services achetés a baissé de 4% à Bruxelles, de 5,1% en Flandre et de 7,6% en Wallonie.

Pour les différents acteurs et utilisateurs du système des titres services, les conséquences de cette situation sont à rechercher dans la hausse du prix du titre-service en janvier 2014 (de 8,50 à 9 euros) et dans les incertitudes liées à l'avenir du système dans le contexte de la sixième réforme de l'Etat.

Mais pour les années futures, les chiffres seront sans doute encore plus noirs pour la Wallonie suite à la décision du Gouvernement wallon de réduire la déductibilité fiscale des titres services, en passant de 30% à 10%. Cette mesure aura sans doute une incidence sur les comportements mais aussi sur le profil des utilisateurs, comme cela s'est déjà vu lors de l'augmentation de la valeur du titre-service passée récemment de 8,5 euros à 9 euros.

Face à cette situation, l'Union des entreprises de titres-services (Unitis) "craint de voir le secteur glisser vers le travail au noir". Il faut donc agir pour soutenir un secteur créateur d'emplois.

Madame la Ministre, quelle est votre analyse de la situation? Quelle est votre lecture des chiffres de l'Onem et de Federgon? Comment expliquez-vous cette disparité entre les différentes Régions du royaume ? Avez-vous mesuré l'impact éventuel de la diminution de la déductibilité fiscale sur le nombre d'utilisateurs ? Comment comptez-

vous lutter contre cette baisse de l'utilisation des titres services ? Ne craignez-vous pas de voir le secteur glisser vers le travail au noir ? Quelle est votre réponse officielle aux craintes exprimées par le secteur? Comment comptez-vous rassurer le secteur? Où en est l'analyse du bureau Pricewaterhousecoopers dont les résultats devaient vous parvenir fin de l'année 2014 ? Quels sont-ils ?

Jenny Baltus-Möres, sur le manque d'accueil comme piège à l'emploi

A l'occasion d'une question écrite, je vous ai interpellée sur le difficile équilibre entre vie professionnelle et vie familiale afin de connaître vos projets devant promouvoir le travail des parents.

Je dois vous avouer, Madame la Ministre, que votre réponse ne m'a pas vraiment rassurée en particulier concernant la thématique de l'accueil des enfants en bas âge. Vous avez uniquement mentionné des politiques générales à ce propos mais aucune mesure concrète. Vous m'avez simplement informée que « la convention en matière d'emploi et d'accueil des enfants sera [...] reconduite et amplifiée », qu' « au sein du Plan Marshall 4.0, l'axe "Capital humain" prévoit qu' "en raison de l'impact sur la disponibilité à l'emploi des parents, des mesures spécifiques seront prises afin de développer des expériences innovantes en matière d'accueil de la petite enfance" », et pour finir que « différentes initiatives qui visent à lutter contre les discriminations dans l'emploi, notamment à l'initiative des organisations syndicales, sont en outre soutenues par mon département ».

Dès lors, Madame la Ministre, concrètement qu'est-ce que ces différents plans, conventions et autres objectifs du Plan Marshall signifient ? Votre réponse donne l'impression que vous n'avez pas encore considéré cette thématique pourtant jugée comme « l'un des principaux pièges à l'emploi » par le Conseil supérieur de l'emploi comme vous me l'avez affirmé. De plus, concernant l'objectif du Plan Marshall 4.0 de développer des expériences innovantes, à quels genres de projets pensez-vous ? Est-ce que le système de crèche en entreprise fait partie des projets que vous aimeriez voir fleurir ? Ne pensez-vous pas que la mise en place de tels établissements constituerait une solution alléchante pour les travailleurs ? Dans votre réponse vous n'avez pas mentionné le Plan cigogne 3, élaboré par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ayant pour but de créer plus de 14 000 places d'ici 2022, est-ce que les différentes politiques que vous m'avez mentionnées à l'occasion de ma question écrite s'intègrent dans ce Plan cigogne 3 ou constituent des offres parallèles à celui-ci ?

Laurent HENQUET sur le Soutien aux indépendants et aux PME.

L'année 2014 aura été une année noire pour bon nombre d'entreprises belges. En effet, avec 11.000 faillites lors de l'année écoulée, 2014 est la deuxième plus mauvaise année que le pays ait connu.

Au-delà du constat, il est intéressant d'identifier les causes principales de ces multiples faillites afin de combattre le phénomène le plus efficacement possible.

Une étude récente du Syndicat neutre pour indépendant (SNI) apporte certains éléments de réponse en donnant la parole aux curateurs (245 participants à l'enquête). En effet, ces derniers sont les mieux placés pour identifier les faiblesses des entreprises en faillite.

Selon eux, deux causes majeures sont mises en évidence.

Premièrement, selon 57% des curateurs, les germes de la faillite sont présents dès le début et, parfois même, avant le lancement de l'entreprise. La raison principale en est la méconnaissance de l'entrepreneuriat et des diverses facettes du métier. En effet, le fait qu'un diplôme de l'enseignement supérieur permette de se lancer comme indépendant, sans même n'avoir reçu aucune formation financière, économique ou comptable durant ses études, pose question. C'est pourquoi, le SNI plaide pour que les compétences entrepreneuriales et financières soient stimulées dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. De plus, il insiste sur l'importance d'une formation permanente pour les entrepreneurs déjà établis.

Deuxièmement, 43% des curateurs affirment que de nombreuses faillites arrivent alors que l'entreprise est déjà bien installée. La principale raison en est le manque de connaissances financières des gérants qui ne savent pas anticiper les moments délicats et difficiles pour leurs entreprises. Pour s'attaquer à ce problème, le SNI plaide afin que des comptables accompagnent activement, sur base d'une checklist par exemple, les entrepreneurs durant une durée fixe.

Madame la Ministre, sur base de ces éléments, mes questions sont les suivantes :

Quand on connaît l'importance de l'activité des indépendants et des PME pour la vitalité de notre Région et pour l'emploi en général, le rapport des curateurs vous interpelle-t-il ? Si oui, quelle stratégie comptez-vous mettre en place pour tenter d'y faire face ?

Pour le point plus particulier des formations initiale et continue, comptez-vous aborder la question avec les Ministres responsables de l'école ? Si oui, vers quelle stratégie irait votre préférence ?

Florence Reuter sur l'avenir des ALE

Constituées en ASBL, les ALE (Agences locales pour l'Emploi) opèrent depuis 1994 à la réinsertion socioprofessionnelle des demandeurs d'emploi extrêmement défavorisés, en leur offrant soit un petit boulot de proximité, soit un véritable contrat de travail dans le cadre des titres services.

Depuis le 1^{er} janvier, les ALE tombent désormais sous la direction du FOREm ainsi que le personnel qui y est transféré. Beaucoup d'incertitudes s'installent concernant ce transfert des compétences des ALE et titres services aux Régions :

Les diverses ponctions financières de leurs réserves, le démantèlement des activités et le rapatriement des agents mis à disposition des ALE par l'ONEm.

Aujourd'hui elles se sentent vraiment menacées. Les ALE contribuent aussi à maintenir des personnes âgées à leur domicile, à aider logistiquement ou administrativement les associations sans grands moyens financiers, à aider les écoles pour la surveillance des enfants, à contribuer aux récoltes saisonnières chez des horticulteurs ou plus communément à rendre des petits services non concurrentiels aux citoyens.

Mais la PAW (Plateforme des ALE wallonnes) souhaite une véritable concertation avec la Région Wallonne pour que l'outil ALE, qui a montré toute son utilité sociale, soit maintenu voire renforcé

Vous avez indiqué mener une réflexion sur l'avenir et le fonctionnement des ALE notamment sur leur coexistence avec les départements Titres services. Qu'en est-il aujourd'hui ? Ne pensez-vous pas que scinder les deux risque d'entamer une disparition des ALE ? Quelle est votre position sur le sujet ?

Madame la Ministre, pouvez-vous aujourd'hui rassurer le secteur? Pouvez-vous nous éclaircir et nous donner des précisions quand à la gestion de cette nouvelle compétence ? Quelles sont vos pistes pour soutenir les ALE ? Une concertation avec le secteur a-t-elle été établie ?

Par ailleurs, seules les ALE ayant encore une activité suffisante et/ou des moyens financiers propres, seront maintenues à long terme. Certaines communes seront donc pénalisées si malheureusement le préposé ONEm mis à leur disposition par l'ONEm a été rapatrié, a démissionné, est malade et n'a pas été remplacé.

Vous mentionnez 222,02 ETP sous contrat de travail ALE, combien de ces préposés ETP sont physiquement en place dans leur ALE ?

Laurent HENQUET sur l'Approbation de 10 nouveaux profils de formation

Lors du Conseil des Ministres du 18 décembre 2014, le Gouvernement a approuvé 10 nouveaux profils de formations sur les 13 nouveaux profils produits par le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ).

Il s'agit des formations suivantes :

- instructeur fitness ;
- instructeur de cours collectif fitness ;
- sauveteur aquatique en piscine ;
- cuisinier / cuisinier travaillant seul ;
- agent de fabrication du secteur alimentaire ;
- réceptionniste en logistique ;
- opérateur de stock en logistique ;
- préparateur de commande en logistique ;
- conducteur de chariot élévateur ;
- préparateur d'expéditions en logistique ;

D'après notre analyse, il semblerait que trois de ces formations ne répondent pas aux besoins des métiers identifiés par le FOREm dans son recueil « Métiers d'avenir ». Pourquoi avoir approuvé ces formations si elles ne répondent pas à un besoin pour l'avenir clairement identifié ?

Quelles sont les 3 formations que le Gouvernement n'a pas approuvées ? Quelles sont les motivations de ces refus ?

Ces formations vont-elles être effectivement créées dans un futur proche ? Si oui, quand seront-elles effectives ?

Quels sont les opérateurs qui vont se charger de donner ces formations ? FOREm ? IFAPME ? Centres de compétences ?